

# COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE  
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés  
Membres du conseil d'administration des PPO  
Association des emballeurs de pommes du Québec  
M<sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL  
M<sup>me</sup> Isabelle Demers, Table filière pomme  
Entrepôts

Représentants des chaînes  
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie  
Metro  
Sobey's

11 FÉVRIER 2019

## PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2018

Décision du comité de prix du 11 février 2019 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, de maintenir le statu quo sur les prix déjà établis des variétés tardives mais de modifier les promotions ciblées et les opportunités d'affaires.

| Date                                     | Sunrise Paulared<br>Lobo<br>Cortland, Spartan,<br>Délicieuse Jaune,<br>Délicieuse Rouge | Autres<br>variétés<br>tardives | Ginger Gold            | McIntosh               | Empire                 | Gala                   | Ambrosia               | Honeycrisp                              |
|--|---|--------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---|
| En minot de 42 lb                        |   |                                |                        |                        |                        |                        |                        |   |
| À compter du<br>début de<br>l'écoulement | S : 15 \$<br>C : 18 \$  |                                | S : 15 \$<br>C : 17 \$ | S : 15 \$<br>C : 17 \$ | S : 15 \$<br>C : 18 \$ | S : 15 \$<br>C : 18 \$ | S : 18 \$<br>C : 25 \$ | S : 30 \$*<br>C : 50 \$<br>JC : 40 \$** |
| À compter du<br>15 novembre              |   |                                |                        | S : 15 \$<br>C : 18 \$ |                        | S : 15 \$<br>C : 20 \$ |                        |   |
| À compter du<br>16 janvier               |   | S : 15 \$<br>C : 18 \$         |                        |                        | S : 15 \$<br>C : 20 \$ |                        |                        |   |

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

### SPÉCIFICATIONS POUR LA HONEYCRISP :

- \* 30 \$/minot en sac – pommes de calibre 2 ½ (63,5 mm) à 2 ¾ po (70 mm) (ou pomme de calibre 72 ou plus petite avec de légers défauts et répondant aux normes POMMES QUALITÉ QUÉBEC.
- \*\* 40 \$/minot en cellule : J C : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 – 56 – 48 et plus (plus de 3 ¾ po ou 95,25 mm et plus)
- 50 \$/minot en cellule : calibre minimal de la pomme destinées en cellule : 2 ¾ po (70 mm) et inférieur à 3 ¾ po (95,25 mm) jusqu'au calibre 72
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

### Promotions ciblées

|  |   |
|--|---|
| À compter du<br>début de<br>l'écoulement | Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac et rabais de 3 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes destinées en cellule. |
| À compter du<br>début de<br>l'écoulement | Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Ginger Gold, McIntosh, Spartan et Cortland en sac.   |

|   |  |
|---|--|
| À compter du 10 décembre 2018 au 31 janvier 2019  | Rabais de 4 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh et Cortland en sac. Pour des annonces en première ou dernière page (front ou back page) seulement.<br>Maintien du rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, Spartan et Cortland en sac pour les autres annonces à l'intérieur des circulaires.  |
| À compter du 1 <sup>er</sup> février au 13 mars 2019                                      | Rabais de 4 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh et Cortland en sac. Pour des annonces en première ou dernière page (front ou back page) seulement.<br>Maintien du rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, Spartan et Cortland en sac pour les autres annonces à l'intérieur des circulaires.  |
| À compter du 13 mars au 17 avril 2019   | <b>Rabais de 4 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX)</b> pour les pommes de variétés McIntosh et <b>Spartan</b> en sac. Pour des annonces en première ou dernière page (front ou back page) seulement.<br>Maintien du rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, Spartan et Cortland en sac pour les autres annonces à l'intérieur des circulaires.   |
| Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunités d'affaires) |  |
| À compter du début de l'écoulement  | <u>Pommes vendues en vrac : (NON-EMBALLÉES)</u><br>Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac et rabais de 3 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes destinées en cellule.<br>Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais, suite au classement réel, excluant le déclassement.<br><u>Pommes vendues en sac ou en cellule : (EMBALLÉES)</u><br>Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac.<br>Rabais de 3 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en cellule. |
| À compter du début de l'écoulement  | <u>Pommes vendues en vrac : (NON-EMBALLÉES)</u><br>Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Ginger Gold, McIntosh, Spartan et Cortland en sac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais en sac, suite au classement réel, excluant le déclassement.<br><u>Pommes vendues en sac: (EMBALLÉES)</u><br>Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Ginger Gold, McIntosh, Spartan et Cortland en sac   |
| À compter du 10 décembre 2018 au 31 janvier 2019  | <u>Pommes vendues en vrac : (NON-EMBALLÉES)</u><br>Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, Spartan et Cortland en sac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais en sac, suite au classement réel, excluant le déclassement.<br><u>Pommes vendues en sac: (EMBALLÉES)</u><br>Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, Spartan et Cortland en sac.<br>Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh en sac et de calibre 125 et plus petites vendues en cellule pour fins d'exportation aux États-Unis ou pour le commerce outremer.                  |
| À compter du 1 <sup>er</sup> février au 17 avril 2019                                     | <u>Pommes vendues en vrac : (NON-EMBALLÉES)</u><br>Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, Spartan et Cortland en sac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais en sac, suite au classement réel, excluant le déclassement.<br><u>Pommes vendues en sac: (EMBALLÉES)</u><br>Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh, Spartan et Cortland en sac.<br>Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh en sac et de calibre 125 et plus petites vendues en cellule pour fins d'exportation aux États-Unis ou pour le commerce outremer.                  |

S : sac C : cellule

## APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer **sur une base mensuelle** par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

**Prenez note : Puisque nous aurons durant les mois de décembre et janvier, deux promotions ciblées distinctes pour deux variétés, soit la McIntosh et la Cortland, l'emballleur devrait indiquer par semaine la quantité vendue par bannière des chaînes alimentaires ou fruiteries pour balancer les deux prix rabais distincts, voir l'annexe H de la Convention homologuée.**

## POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l'AEPO intègre une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais soit les pommes de catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. Le 31 juillet 2018, le comité a décidé d'établir le prix minimum à **10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

| Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies<br>(seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala, Empire et Cortland) |                       |          |                           |          |
|---|-----------------------|----------|---------------------------|----------|
|   | Prix / minot de 42 lb |          |                           |          |
|   | Paulared              | McIntosh | Spartan, Empire, Cortland | Gala     |
| À compter du début de l'écoulement  | 10,50 \$              | 10,50 \$ | 10,50 \$                  | 10,50 \$ |
| * Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 ½ po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.  |                       |          |                           |          |

## **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS**

---

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **lundi 11 mars 2019 à compter de 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

## **PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION - RÉCOLTE 2018**

Décision du comité de prix du 17 janvier 2019 des pommes destinées à la transformation.

| DATE                             | POMMES À JUS STANDARD   | POMMES À SAUCE  | POMMES À JUS OPALESCENT  |
|----------------------------------|---|---|--|
| À compter du début de la récolte | <b>Hâtives</b><br>0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres   | <b>Hâtives</b><br>0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres   | <b>Hâtives</b><br>0,0925 \$ la livre ou 3,89 \$ le minot de 42 livres  |
| À compter du début de la récolte | <b>Tardives</b><br>0,067 \$ la livre ou 2,81 \$ le minot de 42 livres pour les premiers 35 000 000 livres.<br>Après, le comité de prix se réunira de nouveau pour établir un nouveau prix pour l'excédent si nécessaire.<br>Exceptionnellement, l'augmentation de cette année est justifiée par une hausse importante du salaire minimum. | <b>Tardives</b><br>0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour fins d'entreposage)<br><br>0,11\$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement) | <b>Tardives</b><br>0,135 \$ la livre ou 5,67 \$ le minot de 42 livres (pour fins d'entreposage)<br><br>0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement) |
| À compter du 17 janvier 2019     | 0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres   | 0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres. (Pour la pomme de fantaisie détournée vers la transformation ou provenant du déclassement)   | 0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres. (Pour la pomme de fantaisie détournée vers la transformation ou provenant du déclassement)  |

Les PPQ et les transformateurs demandent que les pommes livrées soient de qualité sinon, le transformateur se réserve le droit de refuser le produit.

## **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION**

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra sur demande des participants.

## **DONNÉES D'ENTREPOSAGE AU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019**

Pour prendre connaissance des données sur la prise d'inventaire au 1<sup>er</sup> février 2019, veuillez cliquer sur le lien ci-après :  
<https://producteursdepommesduquebec.ca/mise-en-marche/informations-marches/>

Daniel Ruel, agr.  
*Les Producteurs de pommes Québec*

G:\Générale 3\Général\communiqués\2018-2019\com 11-02-19.doc